

en moi." J'ai confiance au premier ministre; je l'ai appuyé pendant de nombreuses années. Mais l'heure est venue où je suis prêt à appuyer quiconque établira dans notre pays un système de défense qui puisse sauvegarder le peuple.

M. DUPUIS: Où est-il, celui-là?

M. POULIOT: Ce n'est sûrement pas mon honorable interpellateur.

M. DUPUIS: Non, je veux que le premier ministre actuel reste au pouvoir.

M. POULIOT: J'invite mon honorable ami à demeurer coi. Je ne veux pas d'interruptions. Qu'il se rappelle qu'il n'a rien dit au cours du débat et je ne suis pas censé recevoir d'instructions de lui en ce moment, et il doit le savoir. S'il a quelque chose à dire, c'est à ses électeurs qu'il doit s'adresser.

M. DUPUIS: Où est-il?

M. POULIOT: J'ai dit à l'honorable député que ce n'était pas lui.

M. DUPUIS: Ce n'est pas là une réponse.

M. POULIOT: Et j'ai fait preuve de grande bienveillance en disant cela. J'aurais bien pu ne rien dire et vous demander, monsieur le Président, de rappeler l'honorable député à l'ordre.

M. DUPUIS: Où est-il?

M. POULIOT: Si je parle encore cinq minutes, je convertirai peut-être l'honorable député...

M. DUPUIS: Vous feriez bien.

M. POULIOT: ...de façon que ses vues soient conformes à celles de ses commettants. Je n'aurais rien dit de désagréable, du reste je ne le fais jamais à moins qu'on ne m'interrompe. Mais quand on m'interrompt, je deviens comme un tigre, parce que ce sont mes gens que je défends. Je ne défends pas seulement mes propres commettants, mais aussi ceux de l'honorable député.

Je me demande si on ne pourrait pas poser une autre question lors de ce plébiscite. Pourrait-on demander aux Canadiens s'ils approuvent le cadeau d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne? Voilà une très belle question à poser en même temps que la première. Je crois que dans sa forme présente la question n'est pas complète; elle devrait être double. On devrait demander à la population du Canada si elle consent à délier le Gouvernement de l'engagement pris au sujet de la conscription et, en second lieu, si elle est en faveur d'un cadeau d'un milliard de dollars au trésor anglais. Voilà qui serait une belle question.

Je ne vois aucune raison de poser seulement la question qui a trait à la conscription et de laisser de côté celle qui porte sur le cadeau

d'un milliard de dollars. Les gens devront peiner et suer et vider leur gousset pour acquitter les impôts nécessités par ce don d'un milliard de dollars. Et cela nous a été imposé. On n'a consulté aucun honorable député à cet égard; on nous a placés devant le fait accompli. Si un plébiscite se tient, qu'il soit complet et qu'on pose les deux questions.

M. DUPUIS: Lesquelles? Il n'est pas question de conscription dans le plébiscite.

M. POULIOT: Et en outre, le projet de loi ne souffle mot de la priorité de la défense du Canada. Un amendement a été présenté sur ce point, mais on se rappellera que mon honorable interrupteur a voté contre. C'était son droit. Un amendement a été aussi présenté au sujet des cultivateurs dont le travail est essentiel en temps de guerre comme en temps de paix. Leur travail est un travail essentiel. L'honorable député qui m'a interrompu a voté contre cet amendement, comme c'était son droit.

Puis, il serait sage de poser une troisième question au peuple canadien: ne croyez-vous pas que la défense du Canada doit avoir la priorité sur tout engagement contracté auprès ou en faveur de tout autre pays? Ensuite, on pourrait poser une quatrième question: êtes-vous en faveur de l'exemption des fils de cultivateurs?

M. DUPUIS: Le Gouvernement essaie présentement de régler la question.

M. POULIOT: Je prie l'honorable ministre in petto de me laisser poursuivre mes remarques.

Telles sont les quatre questions que je poserais, que je voudrais qu'on posât. Et si on les pose dans le plébiscite, je voterai en faveur de la mesure. Si on ne les pose, je voterai contre. Et je répète, je voterai dans la négative quand le plébiscite se tiendra.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur le président, j'ai pris plusieurs fois la parole pour ne parler que durant quelques minutes et je ne retiendrai l'attention du comité que pendant trois ou quatre minutes. Le règlement autorise un député à parler aussi souvent qu'il le veut au cours de l'étude d'un bill en comité. Il peut parler en anglais ou en français à son gré, et il peut même se servir des deux langues.

Je ne trouve pas à redire à ce que le ministre cherche à avancer la délibération du projet de loi, article par article, mais je voudrais signaler trois ou quatre faits, car les faits sont les faits. Je suis opposé à ce qu'on veuille forcer les députés à suivre, sur une mesure comme celle-ci, la conduite de leur chef. Chaque jour que nous étudions le bill, le Gouvernement modifie son attitude au sujet du principe et de la politique qui